



283410 - Les obsessions qui nous envahissent pendant la purification et comment les traiter

question

Je résiste à des obsessions. Je suis souvent très confuse car ne sachant plus si mes ablutions sont rompues ou pas et je me laisse entraîner dans une discussion avec moi-même. L'intense confusion qui me gagne résulte des bruits provoqués dans mon estomac et dont je réalise l'importance. Certains en passent à l'anus sans que je puisse les maîtriser. Cela représente-t-il un inconvénient? Entraîne-t-il la rupture des ablutions? Il n'est pas toujours facile pour moi d'aller refaire mes ablutions quand je suis à l'université ou en dehors de la maison car cela me prendrait beaucoup de temps et j'aurais à retirer mon voile, ce qui perturberait le déroulement spontané de mes pratiques cultuelles. Il n'y a, bien sûr, rien qui m'empêche de refaire mes ablutions quand elles sont rompues effectivement. Je n'en suis pas moins lasse de ces obsessions qui me donnent l'illusion de les avoir perdues et d'avoir à les refaire. Aucun mal, toutefois, pourvu que je puisse prier. Mais que dire si mes prières n'étaient pas agréées parce que faites à un moment où je crois avoir fait mes ablutions alors qu'en réalité je ne les ai pas faites? Je suis profondément inquiet car je ne sais pas si Allah agréé ou pas mes actes pieux et mon repentir. Voici un exemple: il m'est arrivé récemment d'apprendre que quand je commets l'erreur de me contenter de nettoyer l'orifice de l'oreille sans passer à l'intérieur de la cavité, il me suffit de tout nettoyer. Quand je le fais, je me mets à me dire que toutes les ablutions faites dans le passé avec ladite erreur ont conduit à des prières non agréées, cet état fait naître une espèce d'obsessions relatives au passé. Parfois, des pensées et des images étranges se défilent dans mon esprit sans que je les retienne mais elles me donnent le sentiment qu'elles annulent mes prières! Quelle est la définition précise de l'impureté? Est-ce la poussière, les cheveux, l'odeur des excréments?

la réponse favorite

Louange à Allah.



Premièrement, nous vous conseillons de ne pas prêter attention aux doutes qui vous envahissent au cours de la prière et ailleurs. Ecartez les sans hésitation. Ne regrettez rien car vous avez raison. Mieux, vous vous conformez à l'ordre du Messenger (Bénédiction et salut soient sur lui) émis quand un homme s'était plaint auprès de lui du fait que pendant ses prières il éprouvait l'illusion d'avoir fait des choses qu'il n'a pas faites. Il lui dit **de ne mettre fin à ses prières que quand il entendait un son ou sentait une odeur**. (Rapporté par al-Boukhari,137 et par Mouslim,361) Il entend par là qu'il faut être sûr d'avoir perdu ses ablutions.

Les doutes et les hallucinations ne comptent pas. N'interrompez vos prières que quand vous êtes sûre de la rupture de vos ablutions. Voilà l'ordre donné par le Prophète (Bénédiction et salut soient sur lui). Vos prières sont correctes, même si en réalité vos ablutions étaient rompues.

Toutefois quand un musulman est sûr d'avoir prié sans avoir fait ses ablutions et que le temps de la prière dure encore, il refait la prière concernée. En cas d'incertitude, la prière reste correcte sans aucun inconvénient. Voir la réponse donnée à la question n°[148426](#)

Deuxièmement, s'agissant du massage des oreilles, il est l'objet d'une divergence de vues au sein des ulémas portant sur la question de savoir s'il est simplement recommandé ou s'il revêt un caractère obligatoire. La majorité des ulémas soutient la première option tandis que les hanbalites défendent la seconde. Pourtant il est rapporté de l'imam Ahmad (Puisse Allah lui accorder Sa miséricorde) que les ablutions de celui qui omet de masser ses oreilles restent correctes.

Ibn Qoudamah (Puisse Allah lui accorder Sa miséricorde) dit dans al-Moughni (1/97): **Selon al-Khallal, ils (ses condisciples) ont tous rapporté d'Abou Abdoullah (l'imam Ahmad) que celui qui omet le massage de ses oreilles délibérément ou par oubli n'en a pas moins ses ablutions correctes**. Dès lors, celui qui omet de masser ses oreilles ou ne le fait que partiellement a ses ablutions valides selon la majorité des ulémas. Voilà l'avis le mieux argumenté. Ne vous souciez pas de vos prises du passé car elles sont correctes, s'il plaît à Allah.

Efforcez-vous à repousser les obsessions et à ne pas en tenir compte ni s'y conformer. Sollicitez l'assistance d'Allah le Puissant et le Majestueux et invoquez Le pour obtenir sa protection contre



Satan le damné. Si, en dépit de toutes les obsessions persistentes, nous vous conseillons d'aller consulter un psychiatre. Les obsessions récurrentes constituent une pathologie bien connue qui nécessite un traitement médical qui peut passer par l'usage de médicaments ou par le recours à des séances de thérapie comportementales conduites par un spécialiste sûr.

Allah en sait mieux.